



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0388

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellements et nouvelle adhésion

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Conseillère Brugnera

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0388**

commission principale : finances, institutions et ressources
objet : Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellements et nouvelle adhésion
service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci.

Elle délibère annuellement sur le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion pour la Communauté urbaine de Lyon et prendre en compte les évolutions des cotisations annuelles.

Concernant 2014, une première délibération (n° 2014-4381) du Conseil du 13 janvier 2014 a décidé le renouvellement de l'adhésion à 50 associations, pour un montant de 661 640,09 €, et approuvé l'adhésion à une nouvelle association, pour un montant de 2 000 €, soit un montant total de 663 640,09 €.

Le présent dossier a pour objet de proposer, pour l'année 2014, le renouvellement de l'adhésion et le versement de la cotisation à 5 associations, l'adhésion à une nouvelle association ainsi que la régularisation de 2 cotisations 2014.

Renouvellement d'adhésions et cotisations 2014

Le tableau ci-dessous récapitule les associations pour lesquelles la Communauté urbaine souhaite renouveler son adhésion et le montant de la cotisation annuelle :

Sigle	Nom de l'organisme	Montant de la cotisation 2014 (en €)
AMGVF	Association des maires des grandes villes de France	61 093,19
Citynet	The regional network of local authorities for the management of human settlements	1 400,00
FING	Fondation internet nouvelle génération	8 000,00
Tempo territorial	Réseau national des acteurs des politiques temporelles	3 000,00
Terres en ville		7 500,00
Total		80 993,19

Nouvelle adhésion 2014 proposée à l'association Pacte petites et moyennes entreprises (PME)

L'association a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, etc.) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

L'adhésion à l'association Pacte PME permettra à la Communauté urbaine :

- d'améliorer sa visibilité, notamment auprès des entreprises, comme acteur engagé dans la création d'écosystèmes économiques,
- de bénéficier des services et outils proposés par l'association (sourcing, baromètres fournisseurs, etc.),
- de bénéficier de support et de retours d'expériences pour faire évoluer ses pratiques d'achats,
- d'identifier les grands comptes du territoire pouvant être des leviers pour le développement économique local,
- d'améliorer la visibilité des entreprises du territoire auprès des grands comptes internationaux.

La Communauté urbaine pourra s'engager dans la démarche autour de 3 grands sujets :

- les achats, par la formation des acheteurs et le déploiement des bonnes pratiques liées à l'achat public en faveur des PME/entreprises de taille intermédiaire (ETI),
- l'accompagnement, afin de donner une dimension plus large à ses propres dispositifs d'accompagnement : Pépites ou Leaders,
- la mobilisation des acteurs du territoire, notamment des grands comptes pour le développement des écosystèmes économiques et industriels.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 14 400 € TTC.

Régularisation de la cotisation à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'année 2014

La Communauté urbaine est adhérente de la FNCCR. La cotisation annuelle de 2014 a été fixée à 6 500 €, soit une augmentation de 100 € par rapport à 2013, compte tenu de l'augmentation de la population qui constitue l'assiette du montant de cette cotisation. La présente délibération a pour objet d'actualiser le montant initial approuvé par délibération n° 2014-4381 du Conseil de communauté du 13 janvier 2014 et de proposer le versement des 100 € restant à verser à la FNCCR, afin d'acquitter la cotisation 2014 dans sa totalité.

Evolution de la cotisation à l'Ordre des architectes pour l'année 2014

L'adhésion à cette association est obligatoire pour l'exercice des fonctions d'architecte au sein des collectivités. Il s'agit ici d'acter de l'adhésion d'un membre supplémentaire à la suite du recrutement d'un nouvel architecte par la Communauté urbaine.

Le montant de l'adhésion supplémentaire est de 700 €.

Les montants 2014 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels à cotisation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide de reconduire les adhésions auprès des associations et des différents organismes ci-dessus présentés pour la somme de 80 993,19 €.

2° - Approuve :

a) - l'adhésion à l'association Pacte petites et moyennes entreprises (PME) et le versement de la cotisation 2014 d'un montant de 14 400 €,

b) - le versement du complément de cotisation de 100 € à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies,

c) - le versement du complément de cotisation de 700 € à l'Ordre des architectes.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

4° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits, pour l'exercice 2014 :

- au budget principal : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 96 093,19 €,

- au budget annexe des eaux : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 1P28O2303, pour un montant de 50 €,

- au budget annexe de l'assainissement : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 2P28O2303, pour un montant de 50 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.